

CREATION NOUVELLE EQUIPE

1. Suite à la création d'une équipe senior masculine ou féminine à 11, le District de Tarn et Garonne accorde à ce club la possibilité d'aligner sur la FMI, 14 joueurs mutés ou 14 joueuses mutées, sans tenir compte de la période.

Ne pourront figurer sur la FMI, pour toutes rencontres officielles, que 5 joueurs issus d'un même club.

Cette dernière obligation, rentrera dans le cadre des évocations, le District étant chargé de vérifier toutes les FMI, même sans réclamation de l'adversaire.

2. Suite à la création d'une équipe senior féminine à 8, le District de Tarn et Garonne accorde à ce club la possibilité d'aligner sur la FMI, 8 joueuses mutées, sans tenir compte de la période.

Ne pourront figurer sur la FMI, pour toutes rencontres officielles, que 5 joueurs issus d'un même club.

Cette dernière obligation, rentrera dans le cadre des évocations, le District étant chargé de vérifier toutes les FMI, même sans réclamation de l'adversaire.

Pour bénéficier d'un joueur muté ou d'une joueuse mutée supplémentaire (pour l'équipe de leur choix), les clubs devront faire connaître leur désidérata avant le 30 août de la saison.